

Justices d'Ancien Régime

Simona Cerutti



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/19899>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2010

Pagination : 215-216

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Simona Cerutti, « Justices d'Ancien Régime », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2010, mis en ligne le 01 juin 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/19899>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Justices d'Ancien Régime

Simona Cerutti

Simona Cerutti, *directrice d'études*

La propriété et ses droits : confiance et institutions judiciaires dans les sociétés de l'époque moderne

- 1 NOTRE travail a commencé par une réflexion portant sur le vocabulaire de la richesse et de la pauvreté utilisé par les acteurs sociaux dans les sociétés d'Ancien Régime, et sur la place faite, dans ce langage, à la propriété. Dans un premier temps, la lecture du livre de Giacomo Todeschini (*Visibilmente crudeli. Malviventi, persone sospette e gente qualunque dal Medioevo all'età moderna*, Il Mulino, Bologne, 2007), sur lequel nous nous sommes attardés pendant quelques séances, nous a introduits à une analyse des classifications juridiques des sociétés médiévales et modernes, et à la pluralité de significations attribuées aux termes « pauvre » ou « misérable » qui reviennent si souvent dans les suppliques aussi bien que dans les plaintes adressées aux autorités judiciaires. Parallèlement, nous avons parcouru quelques étapes de l'historiographie sociale française à partir des années 1970 jusqu'à nos jours, en portant une attention particulière aux voies empruntées par les différents auteurs dans la reconstitution des hiérarchies sociales, et notamment dans l'individuation des couches pauvres et démunies de la société. Cette analyse a nourri une réflexion autour des instruments mobilisés dans la lecture ainsi que dans l'interprétation des sources. En même temps, ce travail nous a amenés à interroger la relation, établie par les contemporains, entre ressources matérielles et ressources relationnelles ainsi que le statut juridique attribué aux relations sociales. La présence ou bien l'absence de ce type particulier de ressources constitue un contexte pertinent dans lequel situer les définitions de « pauvreté » ou bien de « richesse » proférées par les acteurs sociaux.
- 2 Une fois établie la relation existante entre le vocabulaire de la richesse et celui de l'enracinement local, nous avons poursuivi notre analyse en interrogeant les conditions requises pour avoir accès aux droits de bourgeoisie dans une pluralité de villes d'Ancien

Régime. (Dans ce cadre, l'intervention de Bertrand Forclaz sur l'appartenance urbaine des catholiques d'Utrecht au XVII^e siècle – soit la dialectique entre différence confessionnelle et droits de citoyen – a constitué un moment de réflexion comparative importante.) Parmi ces conditions, le niveau de richesse et la propriété de biens immobiliers ont retenu en particulier notre attention. Le séminaire a été scandé par les différentes étapes de la recherche que je suis en train de mener, concernant les conditions d'intégration dans une ville d'Ancien Régime. Nous avons ainsi suivi des parcours sociaux en ville, au début du XVIII^e siècle, à travers une analyse de différentes sources disponibles (constituées essentiellement par les actes de notaires). Nous avons pu constater que l'accès aux propriétés immobilières n'était pas évident pour les nouveaux arrivants en ville, même très aisés. Loin d'être une condition requise pour avoir accès aux droits de bourgeoisie, la propriété immobilière était manifestement une preuve de l'acquisition de tels droits, car elle n'était disponible qu'aux membres reconnus de la communauté urbaine. Notre analyse s'est ainsi concentrée autour de la relation entre propriété et appartenance sociale, qui ressortait de manière aussi nette des sources. Parallèlement, en suivant encore les parcours biographiques, nous nous sommes trouvés confrontés au rôle attribué aux institutions charitables dans les processus d'intégration en général, mais, plus particulièrement, en tant que médiateurs pour avoir accès à la propriété. Les systèmes de crédit mis en place par ces institutions permettent aux « étrangers » d'entrer à plein titre dans la communauté des « ayants droit » sur les biens ; ce qui constitue un des passages privilégiés pour en obtenir la possession (la reconstitution de ce contexte d'analyse des relations à la propriété sera poursuivie dans le séminaire de l'année prochaine). Enfin, la présentation et la discussion de recherches en cours des participants au séminaire ont clos le travail de l'année.

- 3 Par ailleurs, souhaitant manifester mon opposition aux « réformes » proposées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et celui de l'Éducation nationale concernant le statut des enseignants chercheurs, la formation des enseignants du secondaire, l'avenir des établissements de recherche et l'aide aux doctorants, j'ai participé, ainsi qu'un certain nombre de collègues, à un programme alternatif de séminaires (« *Changeons le programme !* ») qui analysait l'origine et les effets de ces « réformes » sur la place du savoir dans notre société et le rôle qu'on souhaite assigner aux chercheurs. Cette initiative se prolongera l'an prochain par un séminaire commun : « Les politiques des sciences. Séminaire alternatif ».

Publications

- « Histoire pragmatique, ou de la rencontre entre histoire sociale et histoire culturelle », *Tracés*, n° 15, déc. 2008, p. 147-168.
- « La cittadinanza in età moderna : istituzioni e costruzione della fiducia », dans *La fiducia secondo i linguaggi del potere*, sous la dir. de P. Prodi, Il Mulino, Bologne, 2008, p. 255-273.

INDEX

Thèmes : Histoire, Histoire et civilisations de l'Europe